

## COMITÉ DE SÉLECTION DES ARTISTES - 2017

### Les modalités de sélection

Les dossiers sont examinés par un comité de sélection composé de personnes qui sont actives dans la scène artistique en région Bretagne et dont la compétence est reconnue dans le milieu artistique lié à l'art contemporain (artistes, historiens de l'art, commissaires d'exposition, directeurs de centre d'art, enseignants, ...)

Les critères permettant d'apprécier les demandes sont :

- vivre et travailler régulièrement en Bretagne
- exposer dans des lieux d'art contemporain en Bretagne, en France et/ou à l'étranger
- une activité artistique régulière
- la cohérence et l'évolution de la démarche artistique
- l'adéquation de l'oeuvre avec son époque d'émergence

En cas d'avis défavorable, la candidature ne peut être renouvelée pour le comité suivant.

### Liste des documents constitutifs du dossier de candidature

Si vous souhaitez proposer votre dossier au prochain comité, faites nous parvenir par mail à [info@ddab.org](mailto:info@ddab.org) un dossier PDF complet comportant :

- année de naissance, formation, coordonnées, galerie(s), site(s) internet (le cas échéant) ;
- CV artistique exhaustif et actualisé (expositions personnelles et collectives, bibliographie, collections publiques, œuvres dans l'espace public, résidences...);
- annonce des événements prévus en 2017-2018 ;
- texte(s) de présentation de la démarche artistique ;
- documentation visuelle du travail (photographies des œuvres et vues d'expositions) avec descriptifs et légendes (quantité non limitée, présenter un choix d'œuvres récentes et plus anciennes permettant de percevoir l'évolution de la production) ;
- des liens vers des extraits vidéos et/ou sonores (le cas échéant).

Ainsi que tous les éléments complémentaires que l'artiste jugera utiles à la compréhension de son travail.

Précision : Le dossier PDF sera projeté sur écran durant le comité comme support de présentation.

Réception des dossiers jusqu'au **6 octobre 2017**.

Nous vous enverrons par mail un accusé de réception de votre dossier. Dans le cas, où vous ne recevriez pas cet accusé dans les 20 jours qui suivent votre envoi, merci de nous contacter par mail à : [info@ddab.org](mailto:info@ddab.org) ou par téléphone 02 98 80 33 27.